

# Note de département

**MRB | N° 2019-D-0629**

Décision du 1er octobre 2019

---

**Décision n° MRB 2019-D-0629 du 1er octobre 2019  
portant délégation de signature du directeur de département Matériel Roulant Bus  
[MRB] à différents directeurs, responsables et salariés du département MRB**

---

**Le directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB],**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2017-112 (Note générale) consentie le 4 août 2017 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à l'effet de signer, dans la limitation de leurs attributions respectives et en son nom, les demandes de certificats d'immatriculation des véhicules et les reçus de retrait des cartes grises à :

- M. Jean-Jacques MARCHAND, directeur de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à
- M. Maurice GILLERON, gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à
- M. Olivier ARMANT, gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à
- M. Patrick PERRINO, responsable de l'unité décentralisée technique IAE, ou à
- M. Patrice MASCLET, responsable de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à
- M. Claude CORDIER, Responsable de la gestion du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à
- M. Daniel GLOWACKI, gestionnaire du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à
- M. Eric BABILLON, responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers de l'entité évolution et qualité autobus de l'unité décentralisée technique MRB/IAE/EPA, ou à



- 
- M. Régis COENE, directeur de l'unité opérationnelle Ateliers de Championnet, ou à
  - M. Stéphane LEON, responsable commercial et vente autobus de l'unité opérationnelle MRB/AC/VOO, ou à
  - Mme Cécile GILFRICH, responsable ressources humaines de l'unité opérationnelle MRB/AC, ou à
  - M. Olivier THERON, responsable de l'entité travaux sur véhicules (TV) de l'unité opérationnelle MRB/AC/TV,

### **Article 2**

La présente décision annule et remplace la note de département MRB n°2018-D-0677 du 6 septembre 2018.

### **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 1er octobre 2019

Bruno DUMONTET  
Directeur du département MRB